



Madame l'Inspectrice d'Académie – DASEN du Bas-Rhin,

Suite au CTSD qui n'a pas permis d'améliorer les conditions d'enseignement, nous revenons vers vous afin de vous alerter sur la situation d'écoles isolées n'intégrant pas l'Education Prioritaire.

En effet, alors que dans certaines académies des écoles ont pu être rattachées fictivement à un collège EP (Alpes-Maritimes, Eure, Finistère, Haute-Garonne, Hérault, Indre et Loire, Meuse, Nièvre, Pas de Calais, Rhône, Savoie) ou d'autres ont été classées EP sans être rattachées à un collège en EP (Ardennes, Bouches du Rhône, Loire, Loire Atlantique, Pyrénées Atlantiques, Tarn et Garonne), dans le Bas-Rhin la situation reste inchangée et des écoles dans des situations délicates restent exclues du dispositif !

Il nous paraît inacceptable que les écoles suivantes n'entrent pas dans le dispositif EP, afin de bénéficier enfin de façon certaine de moyens pérennes (effectifs moins chargés, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, indemnités des enseignants pour stabiliser les équipes), pour lesquelles le CTSD exprime son avis, tels que: (liste non exhaustive)

- Ecole du Rhin de Strasbourg (l'ouverture de cette année ne suffit pas) ;
- Ecole Erckmann-Chatrian de Strasbourg ;
- Ecole Ampère de Strasbourg ;
- Ecole Erlenberg de Bischwiller ;
- Et quid des écoles rurales, de surcroît isolées géographiquement ?

Nous sommes convaincus que ce classement en REP ne doit pas uniquement répondre à une logique administrative du réseau (collège et écoles de secteur), mais doit reconnaître les difficultés sociales et scolaires avérées vécues dans toutes les écoles du département.

Comme les réunions du groupe de travail n'ont pas permis l'étude des écoles prétendant à l'entrée dans l'Education Prioritaire faute de données chiffrées et préalables à toute annonce, notre demande est légitime : le dialogue social tant médiatisé n'aurait-il pas lieu d'être en Alsace ?

Les familles qui vivent dans des conditions difficiles voient dans tous les moyens cités plus haut une volonté d'efforts supplémentaires de l'Education Nationale pour leurs enfants. A l'inverse, le non classement est vécu

comme un abandon, notre école étant marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée...

En conclusion, nous vous demandons que toutes les écoles primaires répondant aux caractéristiques de l'éducation prioritaire obtiennent le classement REP, qu'elles soient ou non rattachées à un collège REP, et cela au même titre que toutes les autres écoles en REP listées dans l'arrêté rectoral du 9 février 2015. A ce titre, une dotation supplémentaire s'impose toujours.

Veuillez croire en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU67

Catherine Le Duff

Co-secrétaire départementale

Pour le Se-Unsa

Anne Marie Haller

secrétaire départementale

Pour le Sgen-CFDT du Bas-Rhin

Hubert Fessler

secrétaire général